

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2021-04

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 176 723 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 176 723 \$ CONCERNANT DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR CENTRE

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance ordinaire du 13 avril 2021, le Règlement 2021-04;

QUE ce Règlement décrète une dépense additionnelle de 2 176 723 \$ et un emprunt additionnel de 2 176 723 \$ au Règlement d'emprunt 2014-04, sur une période de vingt (20) ans, afin d'effectuer des travaux de mise aux normes des ouvrages d'assainissement des eaux usées;

QUE le 22 juin 2021, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le Règlement 2021-04;

QUE ce Règlement est en vigueur à la date de la publication d'un avis signé par le greffier;

QUE ce Règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12h.

Donné à Beauharnois, le 22 juin 2021.

**Me Karen Loko
Greffière**